

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL



7 octobre 2021



*Affichage du
12/10 au 12/12/21.*



Ville de Wissous



Ville de Wissous

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué les quinze septembre et trente septembre deux mille vingt et un s'est réuni à l'Espace culturel A. de Saint Exupéry, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florian GALLANT, Maire.

Présents en début de séance :

Monsieur Florian GALLANT, Maire de Wissous.

Monsieur Gilles GARNIER, Messieurs Pierre SÉGUIN, Frédéric VANNSON, Mesdames Pascale TOULY, Catherine ROCHARD, Adjointes au Maire.

Madame Léna COCO, Monsieur Jorge OLIVEIRA DA COSTA, Mesdames Stéphanie GASPARD, Karine THIOUX, Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Monsieur Régis CHAMP, Madame Kathleen ALBERTINI, Monsieur Jean-Luc TOULY, Mesdames Wendy LONCHAMPT, Jacqueline LAQUAIS, Céline SUEUR, Monsieur Philippe DE FRUYT, Mesdames Chantal CORENWINDER, Bernadette BARBEAU, Messieurs François CORRIERI, Olivier PERROT, Conseillers Municipaux.

Arrivés en cours de séances :

Monsieur Cyrille TELMAN Conseiller Municipal est arrivé à 20h04,

Monsieur Roger VINOT, Conseiller Municipal est arrivé à 20h12.

Absents ayant donné procuration :

Madame Françoise FERNANDES, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Florian GALLANT,

Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON,

Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,

Monsieur Enzo MATTA, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD,

Monsieur Stéphane ROBERT, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Régis CHAMP.

Secrétaire de séance :

Madame Léna COCO

→ Éluë à l'unanimité

Secrétaires adjointes :

Madame Sylvie ARDELLIER – Directrice Générale des Services,

Madame Laurie DELLAVALLE

→ Éluës à l'unanimité

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Monsieur le Maire annonce l'installation de Mme Céline SUEUR au Conseil Municipal.

APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 1^{er} avril 2021

Vote : → 28 Pour (Tout pour Wissous, Wissous notre Ville, Alternative Citoyenne)

APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 10 juin 2021

Vote : → 28 Pour (Tout pour Wissous, Wissous notre Ville, Alternative Citoyenne)

DÉLIBÉRATIONS

1. Détermination du nombre de poste d'Adjointes

Suite à la démission de M. Richard TRINQUIER et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. L'Assemblée décide de fixer définir le nombre de postes d'Adjointes au Maire à sept. L'ordre du tableau s'en trouve

automatiquement affecté, chacun des Adjointes d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions de trouve promu d'un rang au tableau des Adjointes, comme indiqué :

- 1^{er} Adjoint au Maire : M. Gilles GARNIER
- 2^{ème} Adjoint au Maire : Mme Françoise FERNANDES
- 3^{ème} Adjoint au Maire : M. Pierre SÉGUIN
- 4^{ème} Adjoint au Maire : Mme Corinne GUYOT
- 5^{ème} Adjoint au Maire : M. Frédéric VANNSON
- 6^{ème} Adjoint au Maire : Mme Pascale TOULY
- 7^{ème} Adjoint au Maire : Mme Catherine ROCHARD

Vote : → 24 Pour (Tout pour Wissous, Alternative Citoyenne)
→ 4 Abstentions (Wissous notre Ville)

2. Indemnités des élus

Suite à la délibération précédente, il convient de délibérer concernant le tableau des indemnités de fonction des élus. La loi prévoit un régime indemnitaire pour les Maires, les Adjointes et certains Conseillers Municipaux afin de compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice des mandats des élus municipaux, conformément aux articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Son montant est voté par le Conseil Municipal dans la limite d'un taux maximal selon le barème, établi en pourcentage figurant à l'article L 2123-23 du CGCT. Déduction faite des frais d'emploi, les indemnités perçues par les élus locaux sont fiscalisées. Le Conseil Municipal fixe les montants suivants :

Maire : 733,34 € / mois

Adjoint au Maire : 733,34 € / mois

Conseiller Municipal avec délégation : 135,03 € / mois.

Vote : → 25 Pour (Tout pour Wissous, M. VINOT, Alternative Citoyenne)
→ 4 Abstentions (Wissous notre Ville)

3. Rapport d'activités pour l'exercice 2020 de la Communauté Paris-Saclay (Annexe 1)

La Communauté Paris-Saclay (CPS) a été créée depuis le 1^{er} janvier 2016. Le Président de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser, chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Le Conseil Municipal **prend acte** dudit rapport d'activités pour l'exercice 2020 de la Communauté Paris-Saclay.

4. Fixation des tarifs d'occupation du domaine public

Par délibération en date du 27 mai 2015, la Commune a instauré des tarifs pour l'occupation du domaine public. La Ville souhaite ajouter un nouveau tarif à cette délibération concernant un tarif forfaitaire pour l'enlèvement de tout dépôt sur le territoire communal, son élimination et le nettoyage du site aux frais du déposant. Le nouveau tarif se décompose comme suit :

- Application d'un tarif forfaitaire pour les dépôts sauvages par tranche de 4 m³. Le détail des frais est :
 - 150 € / m³ pour l'évacuation
 - 50 € / m³ de frais administratif
 - 40 € / m³ de nettoyage
 - 500 € / m³

Soit 2 960 € par tranche de 4 m³ et un montant de facturation minimum de 2 960 €.

L'Assemblée approuve à l'**unanimité** les tarifs d'occupation du domaine public.

5. Réalisation d'un emprunt auprès de La Banque Postale sur le Budget Primitif (Annexe 2)

La Ville de Wissous a de nombreux investissements de prévus pour l'exercice 2021, tels que l'extension du groupe scolaire La Fontaine et l'acquisition de terrains ainsi que la rénovation de toitures. Afin de financer tous ses projets, la Ville doit procéder à un emprunt. L'Assemblée autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Banque Postale pour un montant de 1 336 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 0,64%
- Amortissement : constant - trimestriel

- Périodicité des intérêts : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Commission : 0,05% du montant du contrat de prêt soit 668 €

Vote : ➔ 22 Pour (Tout pour Wissous)
➔ 6 Abstentions (Wissous notre Ville, Alternative Citoyenne)
➔ 1 Contre (M. DE FRUYT)

6. Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2021 Du budget Annexe Parc Locatif

Une Décision Modificative permet de modifier et de réajuster les crédits qui ont été votés au Budget Primitif en fonction des réalisations des dépenses et des recettes. Le Conseil Municipal approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2021 du budget Annexe Parc Locatif et autorise M. le Maire à exécuter le budget tel que présenté :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Énergie - Électricité	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613-020 : Chauffage urbain	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-020 : Autres matières et fournitures	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-020 : Charges locatives et de copropriété	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-71 : Entretien et réparations autres bâtiments	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	10 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-71 : Autres services extérieurs	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512-020 : Taxes foncières	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	47 310,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218-71 : Autre personnel extérieur	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	28 710,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	28 710,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-68111-020 : Intérêts réglés à l'échéance	37 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	37 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70878-020 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 780,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 780,00 €
R-752-71 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €
R-7588-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 700,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	3 700,00 €
Total FONCTIONNEMENT	140 520,00 €	0,00 €	160 000,00 €	19 480,00 €

 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	28 710,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	28 710,00 €	0,00 €
D-1641-020 : Emprunts en euros	77 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-020 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	3 540 000,00 €	0,00 €
R-165-71 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	77 500,00 €	0,00 €	3 556 000,00 €	0,00 €
D-2115-71 : Terrains bâtis	3 829 827,56 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 829 827,56 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-71 : Constructions	164 456,00 €	27 073,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	164 456,00 €	207 073,56 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 071 783,56 €	487 073,56 €	3 584 710,00 €	0,00 €

Vote : ➔ 26 Pour (Tout pour Wissous, Wissous notre Ville)
➔ 2 Abstentions (Alternative Citoyenne)
➔ 1 Contre (M. DE FRUYT)

7. Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2021

Comme indiqué lors de la précédente délibération, il est nécessaire de réajuster les crédits du Budget Primitif. L'Assemblée approuve la Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2021 et autorise M. le Maire à exécuter le budget tel que présenté :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-822 : Rémunération principale	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739222-020 : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	35 207,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223-020 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	54 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	89 207,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-822 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	6 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8816-020 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73212-020 : Dotation de solidarité communautaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 440,00 €
R-7368-020 : Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	17 440,00 €
R-744-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €
R-7478-64 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 773,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	12 773,00 €
R-7788-822 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 800,00 €
Total FONCTIONNEMENT	139 207,00 €	167 120,00 €	9 100,00 €	37 613,00 €
INVESTISSEMENT				
R-024-020 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 000,00 €
R-2804172-020 : Autres EPL - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 320,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 320,00 €
R-10222-020 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
R-10226-020 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 680,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	82 680,00 €
D-2128-025 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	73 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2118-020 : Autres terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	73 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D-2313-414 : Constructions	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Vote : ➔ 24 Pour (Tout pour Wissous, Alternative Citoyenne)

➔ 5 Abstentions (Wissous notre Ville)

8. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur les exercices antérieurs

L'admission en non-valeur est une écriture budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître les écritures de prise en charge des créances par le comptable. Les créances sont rendues irrécouvrables du fait de la combinaison infructueuse des actes de recouvrement. L'Assemblée à l'unanimité admet en non-valeur les créances irrécouvrables figurant sur les états transmis par la Trésorerie pour un montant de 4 446,31 € au titre des années 2014 à 2020 ainsi que de prélever le montant de la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 6541.

9. Convention pour l'accompagnement Conseil Énergie Partage (CEP) du SIGEIF (Annexe 3)

Le Conseil en Énergie du SIGEIF permet de partager une compétence énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif de ce Conseil en Énergie est donc de leur permettre d'accéder à un conseiller énergie afin de faciliter la réalisation d'économies d'énergie. La présente convention est pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. Elle formalise l'accompagnement de Conseil en Énergie mené par le SIGEIF vis-à-vis de la Commune, en précisant les modalités d'intervention du SIGEIF et les engagements de chacune des parties, nécessaires au bon fonctionnement du partenariat. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ladite convention et autorise M. le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Les jardins familiaux

L'association Les jardins familiaux a procédé à la réfection du chemin d'accès aux parcelles ainsi que l'achat de cabanon en remplacement de certains, en très mauvais état. L'association a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle. Après étude du dossier la Ville souhaite répondre favorablement à cette demande. L'Assemblée à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 375 €, à l'association Les jardin familiaux.

11. Rapport annuel d'activité du délégataire People And Baby – Crèche « Les Lutins de Saint-Eloi » (Annexe 4)

Un contrat de Délégation de Service Public, pour la construction, l'aménagement et la gestion d'une crèche mixte « Ville-Entreprises », située 17 rue Gilbert Robert, avec la Société People and Baby a été signé. Un rapport annuel d'activité du Déléguataire doit être communiqué chaque année conformément à l'article L 1411-3 du CGCT. L'Assemblée prend acte dudit rapport.

12. Rapport annuel d'activité du délégataire People And Baby – Crèche « Les P'tites Pousses » (Annexe 5)

Comme indiqué dans le projet de délibération ci-dessus, suite au contrat de Délégation de Service Public pour l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion d'une crèche mixte « Ville-Entreprises », située 1 rue Pascal, avec la Société People and Baby, un rapport annuel d'activité du Déléguataire doit être communiqué chaque année. Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

13. Création de postes du tableau des effectifs du personnel communal

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'effectif des emplois, nécessaire au bon fonctionnement des services. Il convient de créer des postes à temps complet : 2 postes d'Attaché ; 1 poste d'Attaché Principal ; 1 poste de rédacteur ; 3 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe ; 1 poste d'Agent de maîtrise Principal ; 1 poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe. Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident de créer ces postes et adoptent la modification du tableau des effectifs qui en découle.

DÉCISIONS DU MAIRE - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°21-76 → Attribution du marché concernant le marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la Ville de Wissous Lot 1 : Produits de nettoyage

Décision n°21-77 → Attribution du marché concernant le marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la Ville de Wissous - Lot 2 : Hygiène

Décision n°21-78 → Attribution du marché concernant le marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la Ville de Wissous - Lot 3 : Cuisine

Décision n°21-79 → Attribution du marché concernant le marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la Ville de Wissous Lot 4: Matériel de nettoyage

Décision n°21-80 → Attribution du marché concernant le marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la Ville de Wissous – Lot 5 : Déchets

Décision n°21-81 → Attribution du marché concernant le marché de fournitures de produits, de matériels d'entretien et de consommables pour la Ville de Wissous Lot 6 : Nettoyage de véhicules

Décision n°21-82 → Attribution du marché concernant l'aménagement du site de Wissous plage 2021 Lot n°3 : Location de structures type barnum"

Décision n°21-83 → Acte modificatif N° 1 du marché concernant la construction du restaurant du groupe scolaire La Fontaine Lot 4 : Menuiseries extérieures – métallerie - occultation

Décision n°21-84 → Demande de subvention dans le cadre du Plan Vélo Régional concernant l'élaboration du plan vélo de la Ville de Wissous

Décision n°21-85 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société SECURELEC pour la maintenance et annuelle des portails automatisés sur la commune de Wissous

Décision n°21-86 → Convention relative à l'organisation d'une formation PSC1« Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » à destination des agents de la Ville de Wissous

Décision n°21-87 → Convention relative à l'organisation d'une formation initiale « Sauveteurs Secouristes du Travail » à destination des agents de la Ville de Wissous

Décision n°21-88 → Convention relative à l'organisation d'une formation recyclage « Sauveteurs Secouristes du Travail » à destination des agents de la Ville de Wissous

Décision n°21-89 → Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour une mission de conseil en droit des assurances

Décision n°21-90 → Attribution du marché concernant le gardiennage de sites lors de manifestations pour la Ville de Wissous

Décision n°21-91 → Portant acquisition d'un bien par voie de préemption – 3, rue Clément Ader (Parcelles cadastrées Section B, n° 289, 290, 291, 292 & 293 – Lot n° 3)

Décision n°21-92 → Demande d'autorisation de déposer une déclaration préalable et une autorisation d'aménager un local destiné à la Maison de santé – en classement ERP – situé au 33 avenue des Ecoles

Décision n°21-93 → Attribution d'une subvention par le Conseil Départemental de l'Essonne relative au bouclier de sécurité dans le cadre de l'abondement de la subvention Régionale soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Wissous

Décision n°21-94 → Convention de prise en charge de travaux de réfection de voirie – Chemin d'Antony à Savigny par l'entreprise ECT

Décision n°21-95 → Contrat entre la Commune de Wissous et la SARL C LA COMPAGNIE

Décision n°21-96 → Acte modificatif N° 1 du marché concernant la construction du restaurant du groupe scolaire La Fontaine Lot 5 : Plâtrerie - menuiseries intérieures – finitions

Décision n°21-97 → Contrat entre la Commune de Wissous et les Ateliers LECERF

Décision n°21-98 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société N'JOY

Décision n°21-99 → Contrat entre la Commune de Wissous et l'association MV CIRQ pour une animation « La danse des bulles de savon géantes »

Décision n°21-100 → Contrat entre la Commune de Wissous et la société SCHNEIDER pour la maintenance et le contrôle annuel des climatiseurs sur la commune de Wissous

Décision n°21-101 → Retrait d'une décision d'acquisition d'un bien par voie de préemption – 56 Route d'Antony Cadastre section B n°301

Décision n°21-102 →RAPPORTANT LES DECISIONS N° 09-07 et N°13-48 Institution d'une régie d'avances pour le règlement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Service Population (Accueil-Etat Civil-Jeunesse-Social-Ainés) et Administration Générale

Décision n°21-103 →RAPPORTANT LA DECISION N° 18-64 Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des règlements Aux activités « enfance »

Décision n°21-104 →Contrat entre la Commune de Wissous et la société GESCIME pour la maintenance du logiciel cimetière

Décision n°21-105 →Contrat entre la Commune de Wissous et la société « Le Théâtre du Corps Pietragalla-Derouault SARL »

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Accueil Mairie :**

- Mme BARBEAU demande s'il faut toujours prendre rendez-vous pour aller en mairie.
- Monsieur le Maire informe que les prises de RDV s'effectuent pour les permanences le mardi soir et le 1^{er} samedi de chaque mois.

➤ **Bâtiment de la nouvelle cantine scolaire de l'école la Fontaine :**

- Mme BARBEAU voulait savoir si le bâtiment va rester en béton brut.
- Monsieur SÉGUIN informe qu'il y a actuellement une pénurie concernant la matière première bois. Il est prévu de poser des lames de bois pare vue tout autour du bâtiment pour le mois de novembre.

➤ **Associations au Vaulorin :**

- Mme BARBEAU souhaite savoir pourquoi les associations qui sont actuellement au Vaulorin vont être transférées dans la maison des associations.
- Monsieur le Maire répond que les associations restent sur place et n'iront pas dans la maison des associations.

➤ **Dossiers de subvention :**

- Monsieur TELMAN voudrait connaître la date d'envoi des dossiers de subvention.
- Les dossiers vont être envoyés la semaine prochaine. Monsieur le Maire souhaitait digitaliser le dossier mais le délai est trop court pour sa mise en œuvre. C'est prévu pour l'année prochaine.

➤ **Patrimoine**

- Monsieur CORRIERI voudrait savoir si la cause de la dégradation a été trouvée et ce qu'il est envisagé de faire concernant le bâtiment rue Paul Doumer. La Commune a-t-elle identifié un risque similaire sur son patrimoine ?
- Monsieur le Maire indique que si des élus se sont rendu sur le site, ils ont pu voir que le toit du voisin dépasse de plus de 1m50 sur la propriété et que la toiture est récente. Plusieurs études de « structure » vont être lancées, notamment sur la grange de Montjean. Le risque est moindre pour les autres bâtiments. Plusieurs devis sont en cours afin de voir la solidité des murs avant de toucher au toit. Le budget est prévu pour l'année prochaine.

Fin de séance : 21h54

Fait à Wissous, le 11 octobre 2021



Florian Gallant
Florian GALLANT
Maire de Wissous

